

DEPARTEMENT  
CHER (18)

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE MAREUIL-SUR-ARNON



Séance du 8 Juillet 2021

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM :  
Présents : 13  
Votants : 10  
12

## Date de la convocation

29/06/2021

## Date d'affichage

29/06/2021

## Référence

2021\_019

## A l'unanimité

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstent. : 0

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François LEGNIER, Maire.

**Présents** : M. LEGNIER François, Maire, Mme LEVIEUX-FRIOT Alexandra, MM : BALLEST Sébastien, GABARD Jean-Luc, GANZMANN Eric, LAUDAT Christian, MOREAU Jean-Pierre, ROUX Alain, SLIWINSKI Maxime, VAIDIE Jean-Marie

**Absents** :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARVAULT Michel à M. VAIDIE Jean-Marie, FERRERE Damien à M. MOREAU Jean-Pierre

Excusé(s) : Mme VERLIAT-ROYEZ Gisèle

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc GABARD

**Objet** : Révision des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un tableau comparatif des tarifs pratiqués pour les affaires funéraires dans les communes avoisinantes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer à compter du 1er août 2021 les tarifs suivants pour les affaires funéraires comme suit :

Durée	Concession	Collumbarium	Cavurne	Taxe ouverture caveau	Dispersion de cendres
15 ans	150 €	300 €	190 €	0 €	0 €
30 ans	300 €	500 €	380 €	0 €	0 €
50 ans	400 €	700 €	500 €	0 €	0 €

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

15 JUL. 2021



Pour copie certifiée conforme  
Le 08/07/2021

Le Maire,  
François LEGNIER

